

Séance extraordinaire du 23 septembre 2008

À cette assemblée extraordinaire tenue le vingt troisième jour du mois de septembre de l'an deux mille huit, étaient présents, Monsieur Yvan Leblond, maire, Madame et Messieurs les membres du conseil.

*Monsieur Clément Marcoux
Monsieur Clément Roy (absent)
Monsieur Johnny Carrier*

*Monsieur Ghislain Pouliot
Monsieur Claude Poulin
Madame Myriam Drouin (absente)*

Madame Nicole Thibodeau, directeur-général et secrétaire-trésorier est aussi présente.

Journée d'enregistrement

Une journée d'enregistrement s'est tenue mardi le 23 septembre 2008 à l'Hôtel de Ville, situé au 1070 route du Président-Kennedy, concernant le règlement d'emprunt numéro 230, ayant pour objet les rénovations et l'agrandissement du garage municipal situé au 700 route du Président-Kennedy et n'excédant pas 150 000 \$. Aucune personne ne s'est présentée pour s'opposer à ce règlement.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Poulin

2389-09-08

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le règlement numéro 230 est approuvé, considérant qu'aucune personne ne s'est présentée pour s'opposer à ce règlement lors de la journée d'enregistrement qui s'est tenue mardi le 23 septembre.

Installation d'un système Bionest U.V.

ATTENDU que le propriétaire de l'immeuble situé au 51 rue Drouin sur le lot numéro 2 898 768 a requis de la Municipalité, une autorisation pour installer un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet à sa résidence;

AATTENDU que l'article 87.14.1 du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8) permet l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet, à condition que la Municipalité prenne en charge l'entretien de ce système;

ATTENDU que la Municipalité est disposée à entretenir le système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet qui sera installé sur l'immeuble situé au 51 rue Drouin;

ATTENDU que la Municipalité adoptera incessamment un règlement afin de prévoir le processus applicable pour de telles demandes sur l'ensemble de son territoire;

ATTENDU que le propriétaire désire effectuer les travaux envisagés dans les meilleurs délais;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Poulin

2390-09-08

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le propriétaire du 51 rue Drouin à installer un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet pour desservir sa résidence, sujet aux conditions suivantes :

- 1- qu'il accepte que la Municipalité procède, à ses frais, à l'entretien du système selon les prescriptions du fabricant et celles contenues, le cas échéant, au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., 1981, Q-2, r.8);*
- 2- qu'il s'engage, en conséquence, à assumer les coûts pour cet entretien selon les modalités qui seront établies dans un règlement qui sera adopté incessamment par la Municipalité;*
- 3- qu'il obtienne, préalablement à l'exécution des travaux, un permis de la Municipalité, en déposant une demande accompagnée de tous les documents requis auprès de l'inspecteur en bâtiment;*
- 4- qu'il s'engage à informer tout acquéreur subséquent du contenu de la présente.*

QUE la Municipalité accepte de procéder à l'entretien du système de traitement précédemment mentionné, aux frais du propriétaire du 51 rue Drouin, selon les modalités qui seront contenues au règlement qui sera prochainement adopté.

Règlement no.234

***Règlement numéro 234 (amendant le règlement numéro 230 pour rénovations et agrandissement du garage municipal, incluant le bâtiment pour le sable et sel, n'excédant pas 225 000 \$
Dépôt du 1^{er} Projet de règlement numéro 234***

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Scott a adopté le 15 septembre 2008, le règlement d'emprunt numéro 230 ayant pour objet les rénovations et l'agrandissement du garage municipal, incluant le bâtiment pour le sable et sel n'excédant pas 225 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu un estimé pour l'exécution des travaux prévus à ce règlement et que ces travaux seront exécutés par la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il y a donc lieu de modifier le règlement d'emprunt numéro 234 pour mettre à jour le coût des travaux;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Marcoux

2391-09-08

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil décrète et statue ce qui suit :

ARTICLE 1 : MODIFICATION À L'ARTICLE 2

L'article 2 dudit règlement est modifié pour remplacer la somme de « 150 000 \$ » par la somme de « 225 000 \$ ».

ARTICLE 2 : MODIFICATION À L'ARTICLE 3 – EMPRUNT

L'article 3 dudit règlement est modifié pour remplacer la somme de « 150 000 \$ » par la somme de « 225 000 \$ ».

ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté ce 23 septembre 2008.

Yvan Leblond, maire

Nicole Thibodeau, dir.-gén. & sec.-trésorier

Autorisation de signatures (achat Manoir Atkinson)

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Johnny Carrier

2392-09-08

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser Monsieur Yvan Leblond et Madame Nicole Thibodeau, respectivement maire et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents se rattachant à l'achat du Manoir Atkinson.

Autorisation de signatures (Ouverture d'un compte)

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Poulkin

2393-09-08

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser Monsieur Yvan Leblond et Madame Nicole Thibodeau, respectivement maire et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents se rattachant à l'ouverture d'un compte pour l'achat du Manoir Atkinson, selon le règlement numéro 227.

Autorisation de signatures (contrat 2^e phase, Constructions Edguy Inc.)

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Marcoux

2394-09-08

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser Monsieur Yvan Leblond et Madame Nicole Thibodeau, respectivement maire et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents se rattachant au contrat de la 2^e phase du Développement de la Chaudière des Constructions Edguy Inc.

Autorisation de signatures (Emprunt temporaire) (Développement de la Chaudière)

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ghislain Pouliot

2395-09-08

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser Monsieur Yvan Leblond et Madame Nicole Thibodeau, respectivement maire et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents se rattachant à l'emprunt temporaire pour la 2^e phase du Développement de la Chaudière, selon les règlements numéros 220 et 229.

Autorisation de signatures (Achat d'une partie de terrain Québec Central)

CONSIDÉRANT la rencontre avec Monsieur Jean-Marc Giguère en date du 23 septembre pour l'achat d'une partie de terrain (Québec Central);

CONSIDÉRANT l'entente qui a été prise pour l'achat d'une partie de terrain à l'arrière du garage municipal sur le lot numéro 2 899 137-P;

CONSIDÉRANT que la Municipalité se charge à défrayer les frais notariés ainsi que les frais d'arpenteur;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Johnny Carrier

2396-09-08

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser Monsieur Yvan Leblond et Madame Nicole Thibodeau, respectivement maire et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents se rattachant à l'achat d'une partie de terrain appartenant au Québec Central, conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires Municipales.

Autorisation de signatures (Emprunt temporaire selon les règlements numéros 230 – 234 (agrandissement du garage municipal)

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Poulin

2397-09-08

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser Monsieur Yvan Leblond et Madame Nicole Thibodeau, respectivement maire et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents se rattachant à l'emprunt temporaire selon les règlements numéros 230 et 234 pour l'agrandissement du garage municipal.

Engagement de Me Marie-Claude Lacroix

CONSIDÉRANT l'entente prise avec Monsieur Charles-Albert Lefèbvre pour l'achat du terrain et bâtiment situé au 1010 route du Président-Kennedy (Manoir Atkinson) sur les lots numéros 3 377 603 et 3 377 605;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Marcoux

2398-09-08

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'engagement de Me Marie-Claude Lacroix pour le contrat notarié de l'achat du Manoir Atkinson, selon le règlement numéro 227.

Engagement de Me Roger Plante

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Poulin

2399-09-08

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'engagement de Me Roger Plante pour le contrat notarié de l'achat d'une partie de terrain appartenant à Québec Central sur le lot numéro 2 899 137-P, selon le règlement numéro 234.

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Claude Poulin à 19 :35 hres.

Yvan Leblond, maire

Nicole Thibodeau, dir.-gén. & sec.-trésorier